



**COMMISSION CENTRALE DES EDUCATEURS  
ET DE L'EMPLOI  
PROCES-VERBAL N°3  
Vendredi 08 avril 2022**

**Présents :**

Président de la réunion CCEE : SAGOT eric

Membres de la CCEE : AMARD Zélie, BRUYERE Rachel, MARTIN Jean.

DTN avec voix consultatives : SAUERBREY Nicolas.

Secrétaire CCEE : PLASSE Laurence.

Invités de la CCEE : LEVI DI LEON Michel, J. Marc DUVETTE.

**Excusé**

Membre de la CCEE : CHIKOUCHE Rachid

---

Le vendredi 08 avril 2022 de 12h31 à 14h13, la Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi s'est réunie sur convocation régulière par visioconférence.

**1- Révision des tarifs des prestations des stages de la formation**

**Motif de cette proposition de révision des tarifs**

- Les tarifs n'ont pas été augmentés depuis 2018.
- La grille tarifaire présentait, historiquement, des incohérences (formations avec des volumes d'heures inférieurs facturées plus chères que d'autres avec volume inférieur).
- L'administration et la gestion de la formation engagent de nouveaux frais qui augmentent les coûts de revient :
  - o Conception, ingénierie de formation des diplômes d'Etat.
  - o Certification des diplômes d'état.
  - o Informatisation, Digitalisation des process jusqu'aux niveaux Ligues.
  - o Certification Qualiopi.
  - o Entrée de la FFVolley dans l'Apprentissage et la formation professionnelle qualifiante.
  - o Diversification et développement de l'offre de formation.
- Dans le cadre du projet de formation fédéral, nous devons engager une réflexion globale (formation des bénévoles, professionnalisation...) qui nécessite une mise en cohérence de nos tarifs et offre de formation au préalable.
- L'approche des tarifs de formation n'est pas du tout en cohérence avec les tarifs du marché, et ne valorise pas la qualité et la montée en compétence de notre ingénierie de formation.
- Elle n'intègre pas non plus la valorisation des formateurs (fédéraux ou externes).

A la suite du tableau de proposition, modifié et validé, à insérer dans le PV avec explication sur les différentes colonnes, et sans les colonnes taux horaire, voici le texte à ajouter (le tableau est en PDF sur TEAMS sans les colonnes taux horaire).

Au-delà des motifs justifiant cette proposition d'augmentation et toujours dans le cadre de la politique de professionnalisation, plusieurs raisons justifient que les GSA prennent en considération les enjeux :

- Ils doivent développer une politique de montée en compétences, proposer des parcours individuels de qualité et certifiant.
- La formation est un outil de fidélisation de leurs salariés ou bénévoles intervenant, et à ce titre c'est un investissement à budgéter.
- Développer une politique de professionnalisation de leur structure, et donc s'appuyer sur l'offre de formation fédérale.
- Que la formation est avant tout un investissement, en cohérence avec le projet associatif et sportif, et à ce titre qu'ils [les GSA] doivent considérer le retour sur investissement de la formation.

## 2- Chantier sur l'harmonisation des tarifs de la formation

Le projet fédéral implique d'ouvrir, au plus grand nombre, la possibilité de se former et de se professionnaliser. Dans ce cadre, la FFvolley doit garantir la qualité et l'accès à l'ensemble de l'offre fédérale, quelle que soit l'instance (Fédération, Ligue, Comité) qui les assure.

De plus, avec la mise en œuvre de la dématérialisation, l'ensemble des instances concernées devront passer (publier et gérer) leur offre de formation par le nouveau portail (en cours de finalisation).

Une réflexion sera donc menée par la CCEE, en lien avec les Ligues et Comités, pour analyser les coûts de revient, prendre en considération les contextes locaux et les objectifs fédéraux qui leur sont liés.

La présentation des tarifs « régionaux » est indicative, établie sur une 1ère enquête des tarifs pratiqués par les Ligues et les Comités, et servira de base pour engager ce chantier. Il n'en reste pas moins que pour une équité territoriale, il est primordial qu'une formation DRE1 et DRE2 soit au même tarif quel que soit l'endroit du territoire où elle est réalisée. C'est également un passage obligé compte tenu des contraintes administratives et financières régissant le domaine de la formation.

Le Président,  
**Eric SAGOT**